

Répondre à une consultation lancée par le SIEL TE Loire

En cas de consultation allotie

Si la consultation à laquelle je souhaite répondre est allotie, je constitue mon dossier d'offre ainsi :

- *Pour la candidature* : je constitue un dossier comportant uniquement les documents exigés dans le Règlement de la Consultation ;
par exemple, si le bilan de la société n'est pas demandé, je ne le fournis pas afin de ne pas alourdir le dossier déposé ;
- *Pour l'offre* : je dépose dans le premier lot l'ensemble des pièces communes à tous les lots géographiques (en général l'offre technique) et je dépose pour chaque lot les documents de l'offre financière.

Vous souhaitez répondre à l'une de nos consultations ?

Ce document a vocation à vous aider dans la constitution de votre dossier.

Dans une réponse à une consultation en vue de la conclusion d'un marché public, il est toujours exigé des opérateurs économiques qu'ils produisent des documents composant leur candidature et des documents composant leur offre. L'ensemble de ces documents sont énumérés dans le Règlement de la Consultation que vous aurez téléchargé avec le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) complet.

IMPORTANT

Il n'est jamais obligatoire pour l'acheteur public de demander la régularisation d'une candidature ou d'une offre en cas d'absence d'une pièce dans le pli déposé.

Aussi, pour ne pas prendre le risque d'un rejet de candidature ou d'offre, je vérifie la complétude de mon dossier avant de le déposer sur la plateforme AWS.

En cas de doute

En cas de doute, je me réfère toujours au règlement de la consultation qui détaille tous les éléments dont j'ai besoin pour répondre à la consultation.

Qui peut m'aider ?

Vous rencontrez une difficulté ?

Vous pouvez joindre le service juridique et commande publique
servicejuridique@siel42.fr

Je constitue mon dossier de candidature :		Je constitue mon dossier d'offre :	
Document	Je contrôle sa présence dans la candidature que je vais déposer	Document	Je contrôle sa présence dans l'offre que je vais déposer
SITUATION JURIDIQUE DC1 & DC2 totalement complétés ☐ Pouvoir ☐ Déclaration sur l'honneur ☐		OFFRE FINANCIERE Acte d'Engagement (AE) <u>daté et signé</u> ☐ BPU/DQE/DPGF <u>en version EXCEL</u> ☐ complet <u>sans erreur</u> dans les formules	
CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE Attestation d'assurance professionnelle et décennale ☐		OFFRE TECHNIQUE Cadre de mémoire technique daté et signé ☐ Autres pièces exigées : échantillons, planning ☐ d'intervention, catalogue de produits, etc.	
CAPACITE TECHNIQUE ET PROFESSIONNELLE Moyens humains ☐ Moyens techniques ☐ Références ☐ Autres pièces exigées (qualifications...) ☐			
POINTS DE VIGILANCE Si je présente ma candidature en cotraitance, je vérifie : - Dans le Règlement de la consultation que cette possibilité m'est offerte et sous quelles conditions, - Que le DC1 comporte bien toutes les mentions légales relatives à mes co-traitants et au mandataire, - Que toutes les pièces de candidature qui me sont demandées sont bien présentes pour l'ensemble de mes co-traitants. Si je présente un sous traitant au stade de l'offre, je dois obligatoirement fournir dans mon dossier de candidature, pour mon sous traitant, l'ensemble des pièces qui me sont demandées à l'exception du DC1 qui ne concerne que moi.		POINTS DE VIGILANCE Je suis vigilant sur les points pour lesquels <u>il n'est pas possible de régulariser</u> l'offre après la date de remise des plis : - L'absence du BPU/DQE/DPGF et de l'AE vaut rejet immédiat de l'offre. - S'il est demandé une variante, il peut y avoir une réponse à l'offre de base qui soit imposée pour pouvoir répondre à la variante. L'absence d'offre de base vaudra rejet immédiat de l'offre sans analyse de la variante. - Si la réponse à la variante est imposée, son absence vaudra rejet immédiat de l'offre.	

Je respecte la consigne de nommage des fichiers imposée dans le Règlement de la consultation.